

## La préposition : entre norme et usage en milieu ivoirien

***Kouakou Kouman FODJO, Kouamé Emmanuel KOFFI\****

École Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

\*Auteur correspondant : 2kfodjo@gmail.com

Article soumis le 25/10/2024 et accepté le 23/12/2024

Réf. AUM11-0246

**Résumé :** En Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux autres pays francophones, le français est à la fois une langue de communication institutionnelle et un vecteur de culture et d'identité. Son acquisition et son appropriation en Côte d'Ivoire se font de manière aussi bien heureuse que calamiteuse. Sa domestication malheureuse soutenue s'observe dans presque tous les domaines de la langue. Les catégories grammaticales n'échappent pas à cette réalité, notamment la classe des prépositions dont l'usage laisse entrevoir bien souvent un écart entre la norme et la pratique. Cet usage soulève un débat intéressant entre la norme linguistique et l'usage courant. Ainsi, entre méconnaissance, ignorance totale, insouciance, volonté ou effet de mode, l'usage de la préposition vacille et bascule souvent dans des maladresses et des impropriétés dont mauvais emplois, omissions, distorsions et substitutions en constituent le lot. Ces usages importuns informent sur les difficultés et la ténuité d'emploi, de perception et de réception de cette classe grammaticale. Notre article explore ce mésusage à travers ses caractéristiques et en esquisse une explication.

**Mots clés :** préposition, norme, usage, écart, milieu ivoirien

### ***The preposition: between norm and usage in the Ivorian environment***

**Abstract:** In Côte d'Ivoire, as in many other francophone countries, french is both an institutional communication language and a vector of culture and identity. It's acquisition and appropriation in Côte d'Ivoire are as happy as calamitous. It's unfortunate continued domestication is observed in almost all areas of the language. The grammatical categories are not immune to this reality, especially the prepositions whose use often suggests a gap between the norm and practice. This usage raises an interesting debate between the linguistic standard and the current usage. Thus, between ignorance, ignorance, carelessness, will or fashion effect, the use of the preposition often wobbles and bashes in missteps and inappropriateness whose bad uses, omissions, distortions and substitutions constitute the lot. These intrusive uses inform about the difficulties and tenderness of use, perception and reception of this

*grammatical class. Our article explores this misuse through its characteristics and outlines an explanation.*

**Key words** : *preposition, norm, usage, deviation, ivorian environment*

## **Introduction**

C'est une réalité irréfragable que, dans un environnement multilingue ou plurilingue, la cohabitation entre les langues en présence se solde par plusieurs phénomènes d'influence mutuelle. Ces phénomènes s'enflamment lorsqu'une langue bénéficie d'un statut dominant sans contredit. C'est le cas du français, langue officielle de la Côte d'Ivoire. Son implacable développement s'est réalisé et continue de se réaliser au détriment des autres langues. En principe, l'école en assure exclusivement le véhicule et devrait en garantir la qualité et l'usage normatif. Cependant, elle favorise regrettamment « l'émergence de plusieurs catégories d'usagers avec pour corollaire différents parlers du français » (K. K. Fodjo, 2009, p. 4). De fait, dans son fonctionnement même, le français reste une langue très normée avec des règles à la fois rigides et alambiquées dont la maîtrise parfaite ne demeure pas moins une gageure pour bien des usagers. De plus, de nombreux non scolarisés s'essayent à un usage contraint et souvent forcément tortu du français.

Au demeurant, quels que soient leurs niveaux de langue ainsi que de maîtrise des règles d'usage, leur insuffisance ou leur absence de scolarisation, les membres de la communauté ivoirienne ont le droit de revendiquer le statut de locuteurs du français par le « besoin naturel de prendre part aux échanges sociaux » (D. H. Bohui, 2015, p. 11). Ainsi, hors l'école, véhicule privilégié du français, s'est imposé un autre mode d'acquisition et de pratique effectives du français, « sur le tas ». Les deux désormais modes d'acquisition du français se déploient avec leurs fortunes de divers faits de langue et des usages flexueux, non conformes aux prescriptions, aux normes référentielles.

Plusieurs de leurs manifestations majeures ont suscité de nombreux travaux scientifiques<sup>1</sup>. Toutefois, la question sur la situation d'acclimatation raboteuse du français, parce qu'évoluant continûment, est loin d'être épuisée. Mieux, l'usage quotidien du français laisse sourdre de nouvelles manifestations ou raffermir les « stigmates » existantes. Ainsi, l'emploi que font des usagers, de certaines catégories grammaticales du français, procède d'« innovations » qui consacrent le mésusage à toute force au détriment de la norme. La classe des « prépositions » en fait partie, ce qui donne tout son intérêt à la présente étude justement intitulée « **la préposition : entre norme et usage en milieu ivoirien** ». L'idée fondatrice de cette étude est que de nombreux usagers tirent leurs représentations linguistiques de la praxis en société. Afin d'en administrer la preuve par l'examen de faits y afférant, selon un point de vue à la fois énonciatif et discursif, précisément sous l'angle de la praxématique, nous nous sommes constitués un corpus prétexte hétéroclite essentiellement basé sur l'écoute, l'observation et la lecture.

L'étude, centrée sur l'analyse de la production du sens en langage, se présente comme une étude anthropologique. Réaliste et dynamique, elle s'intéresse aux processus de l'usage des prépositions. Elle se décline en trois points. Il s'agit d'abord de jeter un regard sur les « aspects théoriques et méthodologiques ». Cette étape va consister à présenter la catégorie des prépositions, à en relever la syntaxe, à jeter un regard sur la valeur de la notion de préposition. Ce volet s'intéresse également à la problématique de sa norme et de son usage en milieu ivoirien et s'attelle à évacuer les questions d'ordre méthodologique. La seconde section porte sur l'usage de la préposition en milieu ivoirien et en aborde les caractéristiques à travers un corpus d'énoncés. C'est donc un travail de description et d'analyse du corpus d'énoncés écrits et oraux authentiques pris dans leur contexte de production. Quant à la

---

<sup>1</sup> Ces travaux sont des articles scientifiques de (Kouadio (1990, 1999 & 2000)), de (Lafage (1991)), de (Kouadio & Boutin (2015)), de (Adopo (2019)), de (Fodjo, 2019 & 2021, de livre (Bohui (2015))), des mémoires et des thèses.

troisième et dernière subdivision, elle instruit sur les ressorts plausibles des distorsions observées.

## **I. Aspects théoriques et méthodologiques**

En vue de cerner la notion de préposition et de circonscrire la recherche, une définition du concept s'impose ainsi qu'une présentation de la méthodologie de la recherche.

### **I.1. Aspects théoriques**

#### **I.1.1. Approche définitionnelle**

La préposition est une partie du discours qui fait partie des classes grammaticales invariables, ainsi que le souligne Chevalier. Pour lui, en effet,

*il s'agirait de mots invariables... généralement présentés comme n'ayant pas à proprement parler de fonctions : il s'agirait de simples outils de relation, de liens, de pivot, entre deux termes qui eux seuls sont porteurs d'une fonction (J. C. Chevalier, 1964, p. 394).*

Cette définition est partagée par des grammairiens comme Riegel, Pellat et Rioul qui affirment que

*la préposition est une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie générale des mots de relation. Comme les conjonctions de coordination et de subordination, elle sert à relier deux termes pour les intégrer dans une construction plus vaste (J. C. Pellat et R. Rioul, 1994, p. 639).*

De ce qui précède, la préposition est présentée comme un mot invariable qui relie deux mots ou syntagmes en établissant un rapport entre eux. C'est ce que dit Weinrich lorsqu'il définit la préposition comme « un joncteur qui partage avec les autres joncteurs, la fonction de relier une barre avec un complément dans un réseau de détermination » (H. Weinrich 1989, p. 312).

#### **I.1.2. Classification des prépositions**

Il existe plusieurs prépositions, par la forme et par les rôles syntaxique et sémantique. Les formes simple ou composée (locution prépositive) ne constituant pas d'opposition majeure, la classification

des prépositions oppose généralement leurs rôles syntaxiques à leurs rôles sémantiques. Dans ce sens,

*on distingue des prépositions vides, qui sont de simples outils syntaxiques et des prépositions pleines, qui, outre l'indication du rapport syntaxique, ont un sens propre (J. Dubois et al. 1994, p. 377).*

Ainsi, parlant de prépositions vides, employées comme simples outils syntaxiques, Jean Cervoni affirme que c'est une façon imagée d'exprimer qu'elles sont indispensables à l'assemblée des mots en syntagmes ou en phrases mais qu'elles ne contribuent en rien à la signification des ensembles dont elles font partie. De ce fait, seules les prépositions pleines ont un sens par elles-mêmes.

### 1.1.3. Syntaxe des prépositions

Sur le plan syntaxique, la préposition introduit un élément pour former un syntagme prépositionnel dont elle est le noyau. Ainsi, c'est la préposition qui donne son nom au groupe. En outre, la fonction du syntagme prépositionnel varie selon le type de relation syntaxique que ce syntagme entretient avec un ou plusieurs autres constituants dans la phrase où il figure.

- Le syntagme prépositionnel peut être un circonstant de phrases antéposé ou postposé généralement séparé du reste de l'énoncé par une virgule et se distingue par trois propriétés formelles. Il est facultatif. Il se démultiplie librement, il est mobile dans les limites de la phrase entière ;
- Il peut aussi être un circonstant du verbe qui a une place fixe dans la phrase. Alors, ce syntagme prépositionnel trop lié au verbe n'est pas déplaçable. C'est pourquoi selon Béchade Hervé (1993, p. 200), certains compléments circonstanciels, dits essentiels, ne supportent pas une autre place que la postposition au verbe. Ils sont trop intimement appelés par le verbe et liés à lui à la manière du complément d'objet direct, pour tolérer l'antéposition. C'est le cas, par exemple, dans la phrase « Les vendeuses vont *au marché*. » où la suppression du complément circonstanciel n'est pas possible ;

- Il joue le rôle de complément essentiel indirect. Dans ce cas, il est relié au verbe par une préposition et est postposé. Le verbe est dit transitif indirect comme dans la phrase « Le professeur s'adresse *aux étudiants* » ;
- Le syntagme peut également être un complément du nom. Ici, le syntagme prépositionnel détermine aussi le nom. Par exemple, dans le syntagme nominal prépositionnel suivant « une année *de paix* », le syntagme prépositionnel « de paix » complète le syntagme nominal « une année » ;
- Il a en outre la fonction de complément de l'adjectif lorsque le syntagme prépositionnel détermine un adjectif qualificatif. Ainsi, dans le syntagme nominal « un vase plein *de fleurs.* », le syntagme prépositionnel « de fleurs » complète l'adjectif qualificatif « plein » ;
- Il joue le rôle de complément du pronom quand le syntagme prépositionnel est un complément déterminatif d'un pronom. Par exemple, dans l'énoncé « De ces deux voitures, je préfère celle *de la gauche* », le syntagme prépositionnel « de la gauche » joue le rôle de complément du pronom démonstratif « celle » ;
- Le syntagme prépositionnel peut être un complément de l'adverbe, il complète l'adverbe de quantité. Soit la phrase « Trop *de travail* épuise le corps. », le syntagme prépositionnel « de travail » est complément de l'adverbe de quantité « trop ».

Il peut enfin être un attribut du sujet : le syntagme prépositionnel indique l'état du sujet. Dans l'exemple suivant : « Le professeur est *dans un état de fatigue.* » Il est à indiquer que c'est le syntagme prépositionnel « dans un état de fatigue » qui indique l'état du sujet « le professeur ».

Il est donc à noter que la préposition constitue avec le mot, groupe de mots ou syntagme qu'elle introduit, un syntagme prépositionnel. La place du syntagme prépositionnel est fixe ou déplaçable selon

les cas. Les fonctions introduites par les syntagmes prépositionnels sont variées, selon les contextes d'emploi.

#### 1.1.4. Valeurs des prépositions

Certaines prépositions ont par elles-mêmes un sens. Cependant, les prépositions contribuent à enrichir le sens des énoncés qui les contiennent. C'est ce que Riegel, Pellat et Rioul (1994, p. 642) soulignent :

*On considérera donc qu'en plus de leur sens fondamentalement relationnel, les prépositions ont une charge sémantique propre qui se combine avec le sémantisme des constituants qu'elles mettent en relation.*

Ainsi les prépositions, dans les constituants qu'elles mettent en relation, peuvent-elles avoir des sens très hétérogènes et, aussi bien, selon le contexte d'emploi, exprimer des nuances très variées, notamment de lieu, de temps, de destination, de moyen, de propriété...

#### 1.1.5. La question de la norme

De manière générale, la norme discrimine les usages et en impose un qui devient le modèle unique de référence. Elle est un ensemble de recommandations déterminées, de principes, de codes, de procédures qui précisent ce qui doit être reconnu parmi les usages d'une langue comme l'idéal. Elle prescrit un ensemble de règles de fonctionnement de cette langue. En français, la grammaire se présente comme le garant de la norme puisqu'elle fixe les règles et évalue les usages.

La norme établit des principes qui doivent servir de référence aux usagers de la langue. Dans ce sens, elle est donc prescriptive. C'est ce que Benveniste rappelle lorsqu'il écrit que

*la conversion de la pensée en discours est assujettie à la structure formelle de l'idoine considéré, c'est-à-dire à une organisation typologique qui, selon la langue, fait tantôt prédominer le grammatical et tantôt le lexical (E. Benveniste, 1967, p. 32).*

Au regard de ce qui précède, la norme française ressortit à une codification avec des règles de construction bien établies. Elle est

définie par les grammairiens et les institutions académiques qui ont établi des règles précises concernant l'utilisation des différentes classes grammaticales pour assurer la clarté et la précision de tout propos écrit ou oral.

De même, la structure formelle du français est aussi établie par l'Académie française et perçue comme une « conception rigide et militante d'un "bon usage" » (M. Riegel, J. C. Pellat et R. Rioul : 1994, p. 20). La norme s'enseigne généralement à l'école et est attendue dans les contextes formels d'écrits, de discours, d'échanges. Cependant, cette norme semble rigide et parfois éloignée de la réalité linguistique de nombreux locuteurs. En contexte ivoirien, les influences mutuelles entre les langues en présence, les interférences linguistiques inhérentes à toute cohabitation de langues ainsi que les différents niveaux de maîtrise du français des divers usagers conduisent souvent à des adaptations de pratiques ou à des pratiques linguistiques non conformes à la norme. Cela crée une dynamique entre la norme et l'usage.

### **1.1.6. La question de l'usage**

L'usage est l'utilisation, correcte ou non, que font les locuteurs de la langue. Cet usage ne se conforme malheureusement pas toujours aux règles prescrites. La question de l'usage soulève donc celle de la norme objective, c'est-à-dire ce qui se dit par les locuteurs de la langue selon leurs milieux socio-culturels, les situations de communication, leurs intentions et selon leurs connaissances intrinsèques de la langue. Cela induit des variations par rapport à la norme qui, en Côte d'Ivoire, se présentent sous la forme de plusieurs variétés du français à l'instar du Français populaire ivoirien, du nouchi, des ivoirismes... L'usage de la préposition oscille entre emplois corrects et incorrects.

### **1.2. Aspects méthodologiques**

Pour une étude qui vise à faire ressortir la réalité de l'usage vicié et / ou vicieux de la préposition en milieu ivoirien, de manière générale, et d'en déterminer les ressorts, il importe de préciser le



corpus de même que méthode(s) et / ou technique(s) de recherche que nous adoptons et d'en donner les raisons.

### **1.2.1. Le corpus**

Notre corpus est un ensemble d'énoncés issus prioritairement de nos observations de classes lors du suivi et de l'encadrement des étudiants stagiaires et futurs enseignants de français, ainsi que sur celles partagées de nos amis et collègues. Nous en avons également extrait des copies et des travaux d'élèves et d'étudiants, de nos lectures d'écrits divers. Un autre pan du corpus résulte de l'écoute dans nos environnements de travail et de vie.

Les énoncés ainsi recueillis contiennent plusieurs prépositions, précisément les plus importantes par leur fréquence d'utilisation dans la langue, mais aussi les plus délicates à employer à bon escient du fait de la multiplicité de leurs relations syntaxiques et de leur sémantisme. Dans l'analyse, ils apparaîtront selon leurs différentes manifestations non conformes aux usages prescrits de la préposition, notamment par emploi erroné, par substitution, par omission ou mise en facteur, par glissement.

### **1.2.2. Méthodologie de recherche**

Une étude de/sur l'usage des prépositions peut exploiter plusieurs méthode(s) et/ou technique(s) de recherche, mais toutes n'intéressent pas notre propos. En fonction des objectifs que nous assignons à l'étude, certaines peuvent biaiser le résultat ou influencer les choix de l'usager, notamment celles qui sont susceptibles d'attirer son attention et/ou lui faire prendre des dispositions préalables à l'usage qu'il fera de la préposition.

À rebours, des approches méthodologiques à visée heuristique s'imposent avec une méthode de type mixte, à la fois qualitative, transversale et descriptive, le tout basé sur le relationnel. Plus d'une raison justifie ce multiple choix. Elle garantit l'effectivité, l'effet de surprise, la spontanéité et le contexte idoine de l'usage et, partant, son authenticité. La méthode mixte conduit à des résultats qui reflètent l'usage des prépositions en milieu ivoirien.

La dimension relationnelle de la méthode réside dans le fait que l'étude s'appuie sur nos observations et expériences ainsi que sur celles partagées de nos amis et collègues à propos de l'usage de la préposition. Il s'agit notamment de la lecture d'écrits divers, de l'écoute dans nos environnements de travail ainsi que de vie.

Quant à l'aspect transversal, il tient à ce que l'étude sur/de l'usage « inconvenant » ou « transgressif » de la préposition porte sur la population ivoirienne dans sa globalité à travers un échantillon de locuteurs auteurs des énoncés du corpus. Par ailleurs, l'étude consiste à identifier les différents usages forcément inappropriés de la préposition en milieu ivoirien. De là, la portée qualitative de l'étude qui permettra d'aboutir à des conclusions objectives sur l'usage de la préposition en contexte ou en situation de communication écrite ou orale. L'étude qualitative s'appuie sur l'observation comme outil principal de recherche sur le phénomène de l'usage des prépositions en milieu ivoirien et favorisera l'identification et le recensement des manifestations de l'usage problématique de la préposition en milieu ivoirien. Après ce travail de collecte des données, la dimension explicative intervient, car il faut les analyser, les comprendre et, in fine, les interpréter.

### **1.2.3. Méthode d'analyse**

L'exploration de l'usage de la préposition s'appuie sur un corpus d'énoncés que nous rencontrons couramment dans des échanges en milieu ivoirien. Ainsi, par le fait même qu'elle porte sur des énoncés en situation de communication écrite ou orale, l'étude s'inscrit dans l'analyse discursive. Cette méthode permet d'examiner les énoncés de notre corpus de façon précise, minutieuse et d'en faire émerger les caractéristiques essentielles sous-jacentes. De même, parce qu'elle vise la justesse syntaxique et/ou sémantique de l'usage des prépositions, l'étude s'inscrit dans une perspective normative et didactique. Pour ce faire, elle procède de l'explication de l'usage incorrect en en rappelant le contexte, les circonstances, les implications syntaxiques et sémantiques avant de proposer la remédiation qui s'appuie évidemment sur l'usage prescrit.

## II. De l'usage de la préposition en milieu ivoirien

Dans le milieu social ivoirien, l'emploi de la préposition n'est pas toujours conforme à la norme. Or, selon Maingueneau Dominique (1996, p.17) « la langue est une réalité sociale qui, comme telle, se trouve soumise à des normes, il existe des prescriptions explicites ou non, qui condamnent certains usages ». Ainsi la norme se trouve-t-elle soumise à des règles établies que des locuteurs sont censés respecter. Pourtant, la pratique de la langue montre que des règles de son fonctionnement ne sont pas toujours respectées. C'est le cas de l'emploi de la préposition en milieu ivoirien, avec diverses manifestations.

### II.1. Emplois fautifs de la préposition en milieu ivoirien

Il s'agit d'emplois erronés de la préposition qui constituent des distorsions syntaxiques. Ce sont donc des emplois de la préposition qui, à l'instar de ceux qui suivront, ne sont pas conformes aux règles de grammaire, mais se caractérisent par la post position de la préposition.

Cela donne une construction avec la préposition, généralement « de » suivi d'un « verbe d'action à l'infinitif » (1) ou simplement d'un « verbe à l'infinitif » (2).

#### II.1.1. La « préposition "de" suivi d'un "verbe à l'infinitif" »

De fait, lors d'une interpellation ou d'une apostrophe ou dans certaines situations de réponses interrogatives en milieu ivoirien, la personne sollicitée à qui l'on demande de s'approcher ou d'accomplir une tâche répond fréquemment par cette forme d'interrogation : (1 a) « **De** venir ? \* », « **De** faire... ? \* » (1 b). D'autres emplois de ce type avec d'autres verbes sont d'usage : « **De** dire la vérité ? \* » (1 c), « **De** prendre aussi ? \* » (1 d), « **De** parler ? \* » (1 e). Ce type de construction se fait avec presque tous les verbes d'action. Comme on le constate, la préposition antéposée se présente, dans chaque exemple, comme le moteur de la phrase interrogative.

Or, Chevalier Jean Claude (1964, p. 394) définit la préposition comme « un instrument de relation qui joue dans la phrase le rôle de pivot ». C'est dire que la préposition sert d'appui entre un élément complété et un complément. Cependant, dans les exemples présentés ci-dessus, la préposition n'est point un élément de relation. Elle est en postposition par rapport aux verbes « venir », « dire », « faire », « prendre », « parler », ou tout autre verbe dans une structure identique. C'est un emploi qui n'est pas conforme à la norme puisque Arrivé Michel et Galmiche Michel (1986, p. 557) indiquent au sujet de la préposition vide « qu'il s'agirait de simples mots outils de relation, de liens, de pivots, entre deux termes qui eux seuls sont porteurs d'une fonction ».

Dans de tels cas, les locuteurs auraient dû répondre par des interrogations comme celles-ci : « Dois-je venir ? », « Dois-je faire... ? », « veux-tu que je dise la vérité ? », « Dois-je en prendre ? », « Désirez-vous que je parle ? », ou « Faudrait-il que je vienne ? », « Voulez-vous que je fasse... ? », « Faudrait-il que je dise la vérité ? », etc. ou des constructions similaires avec des verbes comme « vouloir, souhaiter, désirer... » ou leurs synonymes.

Ces quelques exemples montrent des solécismes se présentant sous la forme de phrases interrogatives avec la préposition « de » + « Verbe d'action à l'infinitif ».

### **II.1.2. L'emploi de la locution « être censé » + la préposition «de» + verbe à l'infinitif**

Cette expression erronée, « Je ne suis pas censé(e) **de** croire. \* » (2), est construite sur le modèle « être / ne pas être censé savoir ... ». En fait, l'adjectif « censé(e) » est suivi d'un infinitif. Mieux, il est directement relié à cet infinitif. Aucune préposition ne s'intercale entre les deux constituants. S'il doit avoir une préposition, elle se place après le verbe à l'infinitif. Or l'exemple enfreint cette disposition. Il s'agit donc d'un emploi fautif puisque l'adjectif « censé(e) » est relié à l'infinitif « croire » par la préposition « de ». Il aurait fallu dire : « Je ne suis pas censé croire à cela ».

## II.2. Substitution de la préposition ou de la locution prépositive

Il s'agit ici du choix erroné d'une préposition là où une autre est attendue. Ces cas sont légion dans les usages erronés de la préposition en milieu ivoirien.

### II.2.1. Substitution de la préposition « à » à la préposition « de » ou inversement

Ici, le choix erroné de la préposition conduit à substituer la préposition « à » à « de » et inversement. C'est le cas avec les énoncés suivants, où la préposition « à » est employée là où la préposition « de » est attendue :

- (3). Les réseaux sociaux permettent **à** s'informer. \*
- (4). Ils décident **à** faire une étude de la notion. \*
- (5). Les élèves n'ont pas la capacité **à** répondre aux questions. \*

Dans l'exemple (3), le verbe « permettre » admet un complément auquel il est relié par la préposition « à », ce qui n'est pas conforme à l'usage prescrit. Il ne s'agit donc pas, dans l'exemple (3) de la préposition « à » mais de « de », apte à introduire l'infinitif « s'informer » désignant ce qui est permis de faire. Il aurait fallu écrire : « Les réseaux sociaux permettent de s'informer ». De même, avec le verbe « décider » (4) et la locution verbale « avoir la capacité » (5), les compléments s'introduisent par la préposition « de » et non « à » comme nous l'observons dans les énoncés.

Au total, d'un point de vue syntaxique, le verbe « permettre » (3), à l'instar de bien d'autres, peut être transitif double. Les deux compléments qu'il admet peuvent être indirects ou un direct et un indirect. Dans ce dernier cas, il se construit avec la préposition « à » pour introduire le complément représentant la personne à qui la permission est donnée, et « de » pour introduire l'infinitif désignant « ce qui est permis de faire » (Quillet Aristide (1975)). Il peut aussi être transitif direct et inclure la préposition « de » qui ne transforme cependant pas le complément d'objet direct en indirect. Avec le verbe « décider » la confusion tient certainement au fait que sa

forme pronominale « se décider » se construit avec « à ». Le contexte de situation de classe avec son lot de « stress » pour un stagiaire suivi par ses maîtres peut conduire à de tels lapsus dans (4) et (5).

L'inverse se produit avec la préposition « de » employée à la place de la préposition « à » :

- (6). Il faut autoriser les forces de l'ordre **d'**intervenir. \*
- (7). La plupart de ces filles ont demandé **de** faire ce travail et **de** s'inscrire dans son écurie. \*
- (8). Nous avons l'engagement du poète **de** s'unir à sa bien-aimée, avec sa dulcinée. \*
- (9). J'étais préoccupé **de** remplir le cahier de texte. \*

Le verbe « autoriser » (6) est transitif simple ou double. Simple, il est direct. Double, il admet un complément d'objet direct et un indirect. La préposition « à » lie en principe l'indirect au verbe. Toutefois, nous rencontrons, en contexte, (6) où « d' » est regrettamment usité.

Même si syntaxiquement le verbe « demander » (7) admet des constructions sans préposition ou avec « à » et « de », cela ne se fait pas sans précautions. Les constituants liés au verbe et le sens général déterminent le choix de la préposition. L'énoncé (7) avec « de » peut paraître correct. Dans ce cas, la demande formulée par « les filles » fonctionnerait comme une injonction à leur interlocuteur qui devra « faire ce travail » et « s'inscrire... ». Mais le pronom « s' » de « s'inscrire », du complément coordonné, corrompt ce sens. Tout autre pronom personnel complément « les », « nous », « vous » ou « m' » validerait ce sens. Il s'agit, ici, d'une double demande formulée par les filles à leur profit. La préposition juste est par conséquent « à ».

Le nom noyau du groupe nominal « engagement du poète » (8) dérive du verbe « engager » dont la forme passive est « être engagé ». Lorsque « être engagé » admet un complément d'objet (8), celui-ci est lié par « à » et non « de ». Il en va de même pour la

locution verbale « être préoccupé(e) » (9) qui est reliée à son complément d'objet par « à » et non « de ».

Ces groupes peuvent admettre des prépositions comme « par », « sur », avec des compléments circonstanciels ou d'agent ; « dans », pour « être engagé », avec un complément d'objet.

Hormis ces cas les plus récurrents, la substitution porte aussi sur d'autres prépositions, consacrant ainsi une sorte de mésusage.

## II.2.2. Diverses autres substitutions

Ces cas de substitution portent sur les prépositions :

- « **avec** » au lieu de « **à** » :

- (10). Il est lié **avec** lui... Je suis fidèle **avec** lui. \*

- « **sur** » au lieu de « **de** » (11), « **à + les = aux** » (12), « **à** » (13) et « **dans** » (14) :

- (11). Ces faux influenceurs disparaîtront **sur** Facebook. \*

- (12). Il faut être attentif **sur** les réponses des élèves. \*

- (13). C'est un récit se rapportant **sur** un jeu dangereux. \*

- (14). Il est **sur** le tableau de vérification. \*

- « **sous** » au lieu de « **à** » :

- (15). Puis, **sous** la demande de mon oncle Adayé Pierre, j'ai été bien logé. \*

- « **dans** » et « **à** » au lieu de « **avec** » et « **par** » (16) et « **dans** » pour « **sur** » (17) :

- (16). Je fis cela **dans** une attitude de quelqu'un qui cherchait à se faire remarquer, surtout **à** papa. \*

- (17). Nous avons un sélectionneur de l'équipe nationale qui réside **dans** un autre continent. \*

- « **pour** » et « **en** » au lieu de « **à** » :

- (18). Fallait-il rester au lycée ou partir **pour** l'INJS ? \*

- (19). Son entreprise tournait à plein régime et **en** plein temps. \*

Les cas de substitution portent aussi sur des locutions prépositives : « au niveau de » (20) ; « au milieu de » (21) et « autour de » (22) ; « à travers » (23) ; « à cause » (24). Les prépositions justes ici sont « dans » (20), « entre » (21) et (22), « par » (23) et « grâce à » (24).

- (20). Il est **au niveau du** tableau de vérification. \*
- (21). L'école primaire était située **au milieu de** ces deux villages. \*
- (22). Le football, c'était tous les soirs **autour de** 16h trente à 18h. \*
- (23). L'idée m'est passée **à travers** la tête. \*
- (24). Je suis doté d'un pouvoir incroyable **à cause de** mes génies. \*

Ces nombreuses substitutions peuvent s'expliquer par la multiplicité de ce qu'expriment ou peuvent exprimer les prépositions ou locutions prépositives et la synonymie apparente entre des prépositions et/ou des expressions. Cela conduit les usagers à convoquer des prépositions dans des environnements inappropriés comme ceux qui précèdent. Il s'agit précisément du verbe ou de la locution verbale dont les nuances sémantiques, le sens ou le régime peuvent créer des confusions dans l'esprit des locuteurs. Il s'agit également de l'expression ou du syntagme convoquant une ou plus d'une préposition. En outre, le rapprochement de sens entre certaines prépositions, notamment entre « à travers » et « par », entre « au milieu de » et « entre », conduit à la substitution de « par » par « à travers » et de « entre » par « au milieu de ».

(24) est un cas typique de confusion entre « à cause de » et « grâce à ». Ces locutions, qui ont en commun le sens de « qui produit un résultat », ont cependant des significations divergentes, ce qui fait qu'elles ne sont pas interchangeables. La locution « grâce à » s'emploie pour une issue ou un résultat heureux, alors que « à cause de » s'utilise pour un résultat contraire, plutôt souvent



malheureux. On doit donc dire « Je suis doté d'un pouvoir incroyable **grâce à** mes génies »).

Il suffit juste de remplacer les prépositions incorrectement utilisées par celles qui sont proposées en contexte pour avoir les usages conformes aux normes dans les énoncés du corpus.

### **II.3. Omissions de la proposition et/ou sa mise en facteur**

Il s'agit de l'absence de la préposition due à une mauvaise appréciation du régime du verbe. En voici un exemple « On doit travailler pour échapper cette souffrance \*) » (25). Le verbe « échapper » est transitif direct, il admet donc un complément d'objet direct « cette souffrance ». Or, « échapper », dans le sens en (25), est un verbe transitif indirect. En d'autres termes, il admet un complément d'objet indirect. Il est, en effet, admis que l'on échappe à quelqu'un ou à quelque chose. Il faut donc dire : « On doit travailler pour échapper à cette souffrance ». Ainsi Lagane René (2004, p. 57) affirme-t-il que « l'emploi transitif direct "échapper la mort" est tout à fait archaïque ». Cependant, l'emploi est usité comme dans l'exemple chez certains locuteurs ivoiriens.

Ce deuxième exemple, « Ma sœur a accouché un garçon hier nuit \*) » (26 a), illustre davantage l'omission de la préposition. Ici encore, il y a un changement du régime du verbe « accoucher ». Lorsque le verbe « accoucher » est employé dans l'expression « accoucher de quelque chose » ou bien qu'il a pour sujet « une femme » et le sens de « enfanter », il est transitif indirect. Mais, on entend souvent les locuteurs en milieu ivoirien dire : « Elle a accouché une fille » ou « elle a accouché un garçon » ou « un enfant », plutôt que « Elle a accouché d'une fille » ou « d'un garçon », « d'un enfant ». Un autre cas est typique à l'omission de la préposition. En voici un exemple : (26 b) « Pendant la CAN (Coupe d'Afrique des Nations), la Côte d'Ivoire a joué ballon ». Or, il est admis qu'on joue au football. Il faut donc dire : « La Côte d'Ivoire a joué au football ». L'omission de la préposition dénote le mépris du régime de certains verbes.

Les locuteurs mettent souvent en facteur la préposition. Les énoncés (27) l'illustrent.

- (27 a). Faites un exposé grammatical **sur** la préposition et l'adjectif indéfini ».
- (27 b). « Il a besoin de renforcement des connaissances **en** Roman et Théâtre ».
- (27 c). « Elle n'a pas eu la moyenne **en** mathématiques et physiques chimie ».

A priori, les énoncés (27 a, b et c) semblent corrects, sauf que contrairement au sens véhiculé, les compléments ne forment pas un tout. En (27 a), un seul exposé est attendu là où deux en réalité sont demandés. De même, les groupes nominaux coordonnés « roman et théâtre » et « maths et physiques chimie », en l'état, forment un tout. Or ici, le renforcement doit se faire aussi bien « en roman » que « en théâtre » ; et la moyenne est insuffisante aussi bien « mathématiques » que « en physiques chimie ». La préposition, dans ces conditions, devrait se répéter. En contexte ivoirien, la préposition est mise en facteur là où doit se répéter et se distribue sur l'ensemble des compléments.

#### **II.4. Le glissement de l'usage dans l'emploi de la préposition**

Le glissement de l'usage intervient lorsque « la juste expression est influencée par une préposition voisine qui pourrait la remplacer ou rendre en partie l'idée, l'intention, la visée du locuteur », selon Cervoni Jean (1991, p. 250). Ainsi l'on rencontre des énoncés du genre :

- (28). « Il est **en** sa résidence ». \* ;
- (29). « Il pleut ce matin **en** Abidjan ». \*

Dans ces exemples, les syntagmes prépositionnels ont les structures « en + déterminant + substantif » ou « en + substantif ». Ces emplois font apparaître un glissement de l'usage. Pour Adolphe Thomas, Michel de Toro (1956, p. 248), « la préposition " en " s'emploie en général devant un nom de lieu pris comme " étendue " et non comme " point ". Elle ne peut se rencontrer que devant un nom

singulier sans article et entre en concurrence avec "dans + article + substantif singulier" ou "pluriel" ». Or, dans l'exemple (28), la préposition « en » se rencontre devant un nom singulier avec un article « sa ». Dans ce cas, le syntagme prépositionnel « dans sa résidence » attendu est remplacé par le syntagme prépositionnel « en sa résidence ». Dans le deuxième exemple, le syntagme prépositionnel « en Abidjan » a la structure « préposition "en" + nom propre de ville "Abidjan" ». Ainsi, « Abidjan » est considérée comme « un nom de lieu dans son étendue » et non comme un point. Le syntagme prépositionnel « en Abidjan » entre en concurrence avec « à Abidjan » ou la préposition « à » exprime l'intériorité. Dans ce cas, l'exemple (29) donnerait : « Il pleut à Abidjan » ou « Il pleut dans la ville d'Abidjan ».

## **5. L'ajout de la préposition**

L'ajout est le fait d'employer une préposition où elle n'est pas d'usage. On rencontre ce type d'exemples généralement avec les prépositions « de » et « à ».

- (30). Tu te reproches **de** quoi ? \*
- (31). Je me rappelle **de** son nom, du cours. \*
- (32). Vous saisissez **de** cela pour donner le titre de la leçon.\*
- (33). Pour pallier **à** ce manque de confiance en toi, il faut se mettre au travail. \*

Dans ces constructions, la préposition « de » relie un verbe pronominal « se reprocher » à l'adverbe « quoi » (30). De même, « de » relie des verbes « se rappeler » (31) et « saisir » (32) à leurs compléments respectifs. Cela sous-entend que l'on « se reproche de quelque chose » ou que l'on « se rappelle de ... » (33) et « saisit de ». Or, l'on « se reproche quelque chose » ou « reproche quelque chose à quelqu'un », « se rappelle quelque chose / quelqu'un » et « saisit une opportunité, une occasion ». Dans les contextes des énoncés supra, les verbes « "se reprocher", "se rappeler" et "saisir" » sont transitifs directs. Ils ne peuvent et ne doivent se construire ni avec la préposition « de » ni avec aucune autre préposition.

Somme toute, l'usage de la préposition en milieu ivoirien constitue un écueil pour de nombreux locuteurs. Cela se solde par des usages non conformes aux prescriptions, aux normes. Emplois fautifs divers, substitutions de prépositions à d'autres, omissions, glissement et ajouts constituent autant de solécismes qui résultent des distorsions syntaxiques.

### **III. Approche explicative des distorsions**

Plusieurs prépositions, précisément parmi les plus importantes par leur fréquence d'utilisation dans la langue, mais aussi les plus délicates à employer à bon escient par la multiplicité de leurs relations syntaxiques font l'objet d'usages incorrects au regard de la norme. Plus d'une raison participe du mésusage.

#### **III.1. Méconnaissance de l'usage**

Les prépositions s'emploient d'ordinaire dans le groupe nominal, pour former les compléments du nom et certaines appositions ; dans le groupe verbal, pour les compléments de verbe ; et, par rapport à la phrase, dans le cadre du groupe facultatif ou de certains compléments circonstanciels. Toutefois, lorsque l'on observe le corpus des différentes distorsions dans l'usage des prépositions, on se rend bien compte qu'elles se commettent presque toutes dans le groupe verbal. A priori, la méconnaissance de l'usage des prépositions de manière générale et singulièrement dans ce groupe « complexe » semble la raison la plus plausible. De fait, la norme définie par les grammairiens et les institutions académiques a établi des règles précises concernant l'utilisation des diverses prépositions, pour assurer la clarté et la précision du propos, dans les différents contextes de leur usage, et notamment dans le groupe verbal. Ainsi, elles s'utilisent pour indiquer la position, le lieu, le temps, la tendance, l'éloignement, l'opposition, la restriction, la cause, l'origine, la propriété, la manière ou le moyen. Dans cette diversité de rapports, une même préposition peut en indiquer plus d'un, et plusieurs prépositions, un même rapport. Cela n'est pas toujours connu de certains locuteurs.

La méconnaissance des règles d'usage, parfois rigides et éloignées de la réalité linguistique de bien des locuteurs, tient au fait qu'elles ne sont généralement pas toutes enseignées à l'école. Par ailleurs, quand bien même elles le seraient, rien n'en garantit leur maîtrise parfaite par les usagers, car elle varierait ou pourrait varier du fait de la déscolarisation ou de l'insuffisance de scolarisation. La conséquence d'une telle situation est que des emplois jureraient, à n'en point douter, avec la norme. Au demeurant, de nombreux locuteurs non scolarisés, dans leur exercice sur le tas ou contraint du français, font nécessairement usage des prépositions dans leurs échanges sociaux dont certains restent forcément incorrects. Leur application dans des contextes pratiques reste donc un écueil, créant ainsi une dynamique entre norme et usage.

Comme on le constate dans la quasi-totalité des énoncés du corpus, l'usage de prépositions baigne dans un environnement d'insécurité du fait de l'ignorance des règles de leur emploi par les locuteurs.

### **III.2. Insouciance dans l'usage et choix du niveau de langue**

L'usage des prépositions par de nombreux locuteurs ivoiriens reflète leur pratique courante du français de manière générale, qui aboutit aux variantes que nous avons relevées supra. Ainsi, il est fréquent d'observer des déviations par rapport à la norme dans l'usage de la préposition, que ce soit par influence des langues locales, des usages en société ou par simple souci de véhiculer une information. Sur cette base, des locuteurs qui, tenant compte du fait que plusieurs prépositions peuvent exprimer un rapport identique, les substituent les unes aux autres dans des contextes où la norme prescrirait d'autres usages.

De même, du fait des constructions doubles ou multiples avec certains verbes ou certaines locutions, verbales ou non, des difficultés peuvent survenir quant au choix à propos des prépositions. En outre, les énoncés, étant en contexte, subissent l'influence de ce contexte. Ici, sans le dédouaner, l'usager n'a pas parfois le recul nécessaire pour ajuster le choix de la préposition appropriée. Les énoncés d'étudiants stagiaires futurs enseignants de français en témoigne. Il

arrive parfois que l'usager se laisse « influencer » par des constructions syntaxiques incorrectes avec des prépositions, entendues dans son environnement, dont il ne prend pas toujours le temps de vérifier l'exactitude.

Aussi, des locuteurs ivoiriens adaptent-ils souvent leur niveau de langue aux exigences sociales lors des interactions informelles telles les conversations de rue, les discussions entre amis et dans des contextes plus formels mais flexibles. Quelques-uns parmi ces usages sont marqués du sceau de l'oral et de l'insouciance aux règles et dénote l'adaptabilité de la langue à des contextes divers en milieu ivoirien.

### **III.3. Usage à dessein et simplification syntaxique**

L'usage incorrect des prépositions en milieu ivoirien se justifie aussi par le choix de la simplification syntaxique ou de l'innovation linguistique parfois volontaires ou non. Les six énoncés (1 a) à (1 e) en témoignent, avec l'emploi abusif de la préposition « de » pour contourner le subjonctif et éviter de s'engager dans une construction plus « complexe ». Les locuteurs prennent donc le « raccourci syntaxique ». Parfois, l'usage incorrect répond au souci d'humour.

Les usages inappropriés à dessein ou qui procèdent de la simplification syntaxique témoignent d'une forme de résistance à la norme, de son mépris ou de la tourner en dérision. Ils se perçoivent comme une forme d'enrichissement syntaxique, et participeraient de la créativité linguistique dans le contexte ivoirien.

### **Conclusion**

En définitive, l'usage de la proposition n'est pas toujours conforme à la norme dans le milieu social ivoirien. Ainsi l'analyse d'énoncés produits, par les locuteurs du français, permet-elle de découvrir des emplois fautifs de la préposition, des cas de substitution par le choix erroné de la préposition, des omissions de la préposition, des glissements de l'usage. Ces emplois fautifs ou ces glissements de l'usage sont parfois induits par une méconnaissance du régime du verbe transitif ou intransitif, de la locution verbale, de la structure

figée, par le « parasitage » dû au remplacement de la préposition ou de la locution prépositive attendues par d'autres, proches sémantiquement.

Il est donc à noter soit une substitution de la préposition ou de la locution prépositive par une autre, soit son omission, soit diverses autres distorsions syntaxiques. Certains facteurs peuvent les expliquer. Il s'agit de l'influence du français parlé dans les rues, les marchés, les gares...qui est compris même par les populations peu ou non alphabétisées et qui ne fait pas toujours cas de la norme dans l'emploi de la préposition. Il y a donc des emplois indiscriminés des prépositions et une méconnaissance des structures syntaxiques dans lesquelles elles apparaissent.

L'hétérogénéité des prépositions et leurs implications dans les constructions selon les régimes des verbes sont presque méconnues ou négligées dans certains milieux sociaux ivoiriens. L'environnement des réseaux sociaux amplifie les emplois erronés des prépositions en ce sens que on s'y exprime comme on le veut et peut. L'essentiel est de faire passer un message. La primauté n'est pas accordée à la justesse de la construction des syntagmes prépositionnels.

Tout bien considéré, la question de l'usage de la préposition en milieu ivoirien illustre bien la complexité des dynamiques syntaxiques dans les groupes où la préposition apparaît.

### **Références bibliographiques**

ADOPO, Achi Aimé, (2019). *Parlers urbains à l'école et performances scolaires : le cas du nouchi chez les élèves de Côte d'Ivoire*, Revue LTML, n°16, pp. 73-89.

ARRIVÉ, Michel et GALMICHE, Michel, (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique du français*, Flammarion, Paris.

BOHUI, Djédjé Hilaire, (2015). *Petit recueil d'ivoirismes*, Le GRAAL Edition.

CERVONI, Jean, (1991). *Préposition et pragmatique, in la préposition. Étude sémantique et pragmatique*, Ducolot, Paris.

CHEVALIER, Jean Claude, (1964). *Grammaire du français contemporain*, Larousse, Paris.

DE BÉCHADE, Hervé, (1993). *Syntaxe du français moderne et contemporain*, PUF, Paris.

DUBOIS, Jean, et Al., (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 377

FODJO, Kouakou Kouman, (2009). *Les infractions linguistiques dans la presse écrite ivoirienne : étude syntaxique et énonciative*, Thèse de Doctorat unique sous la Direction de Djédjé Hilaire BOHUI.

KOUADIO, N'guessan Jérémie, (1999). « *Quelques traits morphosyntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire* », in *Langues*, vol.2 n°4 Déc.1999, p. 301- 314.

LAGANE, René, (2004). *Difficultés grammaticales*, Larousse, Paris.

MAINGUENEAU, Dominique, (1996). *Aborder la linguistique*, Seuil, Paris.

QUILLET, Aristide, (1975). *Dictionnaire de la langue française*, éditions Quillet, Paris.

REGIEL, Martin, PELLAT, RIOUL, Jean-Christophe, René, (1964). *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.